L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 29 SEPTEMBRE 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 2 mai 1893,

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées,

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE,

Tous les jours (excepté les dimanches et le mercredis) après le train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jour à 5 heures A. M., si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.
Prix, chaque traversée, $1.
Prix, les jours d'excursion, aller et retour, $1
Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Leboeuf, samedi, 30 septem.
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 7 octobre
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 14 octobre

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Premiere cabine..........................$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........................$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix reduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Steamers:

KNICKERBOCKER.......Mercredi, 4 octobre.
HUDSON...............Mercredi, 11 octobre.
LOUISIANA............Mercredi, 18 octobre.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

CHEMIMS DE FER.

YAZOO AND Mississsippi Valley R. R. CO.

Heures d'arrivées et de départs le 22 juillet 1893.

Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Remparts.

	Départs.	Arrivés.
Kansas City et Memphis train rapide	5:00 p. m.	8:45 a. m.
Vicksburg & Natches Ex.	8:10 a. m.	5:35 p. m.
Baton Rouge Accom'n	3:40 p. m.	10:00 a. m.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.

La ligne la plus courte pour Hot Springs et des parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets d'agréments, passes, taux de partis et excursion fin de semaine.

Les billets pour excursion d'été en vente dans la saison.

Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.. 5.20 p m	San Antonio Express.. 7:05 p m
California Express, daily. 9:30 a m	California Express, daily, 10:55pm

Pullman Sleepers entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers de la Nouvelle-Orléans à San Antonio and New Orleans à Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:30 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées.	No.	Departs
3	Ex. Rapid. 7:35 a.m.	6	Mal. Rap. 7:45 a.m.
7	Acco. côte. 9:00 a.m.	4	Exp. Rap. 10:55 a.m.
1	Exp. Lim. 4:45 p.m.	8	Acco. côte. 3:45 p.m.
5	Mal. Rap. 7:15 p.m.	2	Exp. Lim. 7:50 p.m.
	Excur. dim. 9:40 p.m.		Excur. dim. 7:55 a.m.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agen
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—au 31 déc

ILLINOIS CENTRAL R.R

Service en vigueur depuis le DIMANCE, 22 janvier 1893.

Arrivées.	Départs.
No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 8:40 p. m.	No 4, Chicago Lim., 12.01 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6:55 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.
Dim. Ex....8:30 p. m	Dim. Ex....7:35 a. m

Une ligne de Palais-Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.

La route la plus courte et la plus rapide.

No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien, Durée, 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.

No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St-Louis.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
1er mars—

Q&C

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail.
Part de la N.-Orléans	7:50 p.m.	12:15 a.m.
Arrive à Meridian	2:00 a.m.	6:50 p.m.
Arrive à Birmingham	6:40 a.m.	12:45 a.m.
Arrive à Chattanooga	11:00 a.m.	6:00 a.m.
Arrive à Burgin	7:55 p.m.	4:00 p.m.
Arrive à Lexington	8:05 p.m.	4:15 p.m.
Arrive à Cincinnati	10:40 p.m.	7:20 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans pareil pour New York et Washington.

Chars-dortoirs-vestibules allant directement à Chicago.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

W. C. RINEARSON, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
2 mars-

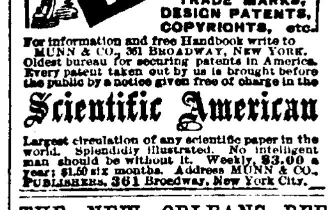

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1 50; three months 75 cents.

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel
—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892 :

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48 572 87	
		$130,733 68
Pimes nettes		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciair etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,766 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation. Nlle-Orléans, Lne. 2 janvier 1893

(Signé): FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MENGE,
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel
—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania
Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892 :

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées.—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 6

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, A. G. RICKS.
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK,
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN

CHARTER
—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans. State of Louisiana aforesaid, duly commissionned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personnally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND,

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therwith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer whoshall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed:
JOS. HERNANDEZ
and others.
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f on 30i

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

Bulletin Financier.

Jeudi, 28 septembre 1893.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Jusqu'ici cette semaine	$5,086,085 00	$547,217 00
Même temps la semaine dernière	4,549,457 00	381,648 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 à 4 90; 20-francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70, or léger américain, 97 à 97½c.; argent mutilé américain 64 à 67 par oz; dollars mexicains, 55 à 60; sols péruviens, 53 à 54; pesos chiliens, 53 à 54; argent anglais, par $, $4 60 à 4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 18½ à 19½.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande est bonne et le montant limité, et les taux sont fermes.

Papier exceptionnel	8
do A1	8
Prêts sur garanties collatérales	8
Time do do	8
Papier hypothécaire	8

NEW-YORK—
Taux de l'argent offert à 2½.
LONDRES—
Taux de la Banque d'Angleterre 3½.
Consols pour l'argent 94⅛.
Pour accompte 94 3/16.
PARIS—
Rentes 98 37½.
ARGENT EN LINGOTS (PAR ONCE FIN)—
Londres 34⅛.
New York 74⅛.
Nouvelle-Orléans 74.

CHANGE.

REISCHMARKS—94⅝.
Le STERLING est inactif.
Commercial (60 jours).......484 à 484½
Traites de banques (60 jours).......486
Les FRANCS sont stables.
Francs de commerce (60 jours)....5.21⅞
Traites de banques (60 jours)....5.18¾

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est inactif.
Traites de commerce au pair.
Traites de banques pour collection $1 50 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Appel de 11 A. M.
10 actions du Carrollton RR. Co....... 130
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.
10 actions Citizens' Bank (B 93 & int) 88
Après l'appel de 2 P. M.
$5,000 New Consols.................. 92⅛

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	98	....
Bank of Commerce	10	....	....
Canal & Banking Co	100	....	....
Citizens'	100	....	88
N. O. Co-operative B'k'g As.	25	....	....
Germania National	100	....	210
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	....	....
Louisiana National	100	....	....
Metropolitan	100	....	....
Mutual National	100	....	97
N. O. National	100	....	....
People's	50	89½	....
State National	100	....	....
Traders'	100	....	....
Union National	100	....	....
Whitney National	100	340	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	....	....
Firemen's	50	....	....
Germania Ins. Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	....
Home Ins	100	....	....
Lafayette	50	75	....
Merchants' Ins. Co	100	....	....
Mechanics and Traders	100	....	98
New Orleans Ins. Ass	30	18	....
Sun Mutual Ins	100	115	122½
Southern Ins. Co	100	....	92½
Teutonia	100	....	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	129	132
Crescent City	100	97½	107
Canal and Claiborne	40	40	....
New Orleans City	100	117½	....
Orleans	50	....	68
St-Charles Street	50	70	74
Privilege de Carrollton RR	....	....	....
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	41	45
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	....	....
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man. Co	50	....	....
Metairie Cem'y Ass	100	....	....
M. L. & B. As	....	....	....
N. O. Gas Light Co	100	107¾	110¼
N. O. Waterworks Co	100	....	111
N. O. Brewing Ass	100	....	71
Jackson Brewing Co	100	....	102
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co	60	23	....
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
St. Martin's Oil Works	....	....	....
S dard F'less En. Co. of Chicago	10	....	....
Jockey Club	100	....	....
Comb. T. Stand	....	....	....
Edison Elec. Co	....	....	....
Takemina Ferment Co	....	....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Varie. Theatre	....	....	....
Graham P. S. Co	10	....	....
Cherokee Iron Man'fg Co	....	....	....
Stafford Mineral Spring	....	....	....
C. C. Furniture Co	....	....	....
Independent Oil Works	....	....	....
Pelican Insurance	....	....	....
Jackson Coal & Coke Co	....	....	....
Louisiana Furniture Co	....	....	....
Southern Athletic Club	....	....	....
Young Men's Ath. Club	....	....	....
N. O. & North Eastern RR	....	....	....
Independ. Cotton Oil Bonds	....	....	....
Amer. Cott. Oil Deb	....	....	....
Washington Artillery bonds	....	....	....
Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)	....	....	....
Bons d'Etat.			
New Consols	....	92	92½
Constitutional Bds	....	....	....
Levee 6s.			
Atchafalaya Levee Bds	....	88	95
Bossier Lev. Bds	....	80	93½
Caddo Levee Bonds	....	....	93½
5th District Levee Bds	....	....	93¼
Lafourche Lev. Bds	....	....	93½
Lake Borgne Lev. Bds	....	88	92
Pontchartrain L. B. 10 yrs	....	....	....
Pontchartrain L. B. 15 yrs	....	80	....
Pontchartrain L. B. 20 yrs	....	85	....
Red River Atch. & B. B. Bds	....	....	....
Tensas Basin Bonds	....	....	....
Bons de ville.			
Premiums	....	162¼	163⅛
Premium drawn number	....	....	....
Privilege on Premiums	....	....	....
City 4's	....	97¼	97¾
Extended Consol	....	101	101¾
Extended Crossman	....	....	....
Extended 6's	....	....	....
City 7's, old	....	....	....
City 7's, new	....	....	....
City 7's, gold	....	....	....
Bons divers.			
United States 4's	....	....	....
Cotton Exchange Stock	....	....	....
Board of Trade Stock	....	....	....
Produce Exchange Stock	....	....	....
Mech., Dealers and Lumb	....	....	....
Sugar Exchange	....	....	....
Canal and Claib. St. R. R. mort	....	....	....
O. St. L. & N. O. R. R. Co	....	....	....
Jackson Brewery 1st Mort. Bds	....	....	....
Jackson Brewery 2d Mort. Bds	....	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	....	112	....
Morgan's L. and T. M. R. 6's	....	....	....
Tex. & Pac. RR. 1st gold mort	....	....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort	....	....	....
St-Charles Hotel Co. mort	....	....	....
Crescent City RR. 1st	....	....	....
Crescent City RR. new	....	....	....
N. O. City Railroad Co. mort	....	113½	....
St-Charles St. RR. Co. mort	....	....	....
Carrollton RR. Co. mort	....	....	....
Carrollton 2nde 12 yrs	....	....	....
Carrollton 13 yrs	....	....	....
Carrollton 14 yrs	....	110¾	114
N. O. Waterworks Co. 1st mort	....	....	....
N. O. Brewing Ass'n bonds	....	....	100
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort	....	....	....
Cherokee mort. Bonds	....	....	....
Elyton Land Company bonds	....	....	....
Edison Bonds	....	....	....
Levee S. Cotton Press mort	....	....	....
Cotton Exchange 1st mort	....	....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1885	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1886	....	....	....
Police certificates	....	....	....
School certificates	....	....	....
City scrip, old	....	....	....
City scrip, new	....	....	....
Jan. int. cert. on State consols	....	....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1880	....	....	....
Unpaid State coupons No 12	....	....	....
Unpaid State coup. prior to No 12	....	....	....
State school warrants	....	....	....
Preferred Mexican	....	....	....

Bulletin Commercial.

COTON.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS
SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2,500 balles et 1,100 à arriver.

Le marché est facile.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ½c. plus bas que les cotes.

	Aujourd'hui		Hier	
Low Ordinary	6 3/16	nom	6 3/16	nom
Ordinary	6 11/16	"	6 11/16	"
Good Ordinary	7 3/16	"	7 3/16	"
Low Middling	7 9/16	"	7 9/16	"
Middling	7 13/16		7 13/16	
Good Middling	8 1/16		8 1/16	
Middling Fair	8 7/16		8 7/16	
Fair	9 9/16	nom	9 9/16	nom

FUTURS

Stables.
Janvier 7,78 à 7,79; février 7,86 à 7,88; mars 7,94 à 7,96; avril 8,02 à 8,04; mai 8,10 à 8,12; juin —— à ——; juillet —— à ——; août —— à ——; septembre 7,45 à ——; octobre 7,48 à 7,49; novembre 7,58 à 7,59; décembre 7,58 à 7,69.

Les ventes comprennent 57,300 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 7⅞; à Mobile 7 11/16; à Savannah 7⅝; à Charleston à 7¾; à Wilmington 7¾; à Norfolk 7 11/16; à Baltimore 8⅛; à Boston à 8⅛; à Philadelphie 8⅜; à Memphis 8; à Augusta 7⅝.

MARCHE DE NEW-YORK.
SUR PLACE.

Calme.
Cotes: Middling Gulf 8 5/16

FUTURS.

Faciles.
Janvier 8,06 à 8,07; février 8,15 à 8,16; mars 8,24 à 8,25; avril 8,33 à 8,34; mai 8,42 à 8,43; juin —— à ——; juillet —— à ——; août —— à ——; septembre —— à ——; octobre 7,73 à 7,75; novembre 7,83 à 7,85; décembre 7,95 à 7,96.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 60,668 balles; même temps l'année dernière, 43,468 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 312,651 balles; même temps l'année dernière, 351,418 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 27,925 balles; même temps l'année dernière, 37,662 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 133,323 balles; même temps l'année dernière, 128,904 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 67,659 balles; même temps l'année dernière, 71,062 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 402,107 balles; même temps, l'année dernière, 582,963 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.
SUR PLACE.

Facile.
Cotes—4⅛ pour le Middling Américain.

FUTURS.

Stables.

MARCHE DU HAVRE.
SUR PLACE.

Calme.
Cotes—56¼fr. pour l'Ordinaire (sur place), 54⅜fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 51 fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Stables.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing ⅛ à ¼c plus élevé par livre pour le sucre, et 3 à 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Pas d'offres.

Choice	—à —
Strictly prime	—à —
Prime	—à —
Fully Fair	—à —
Good fair	—à —
Fair	—à —
Good common	—à —
Common	—à —
Inferior	—à —
CENTRIFUGAL—Fort.	
Plantation granulated	—à —
Off granulated	—à —
Choice white	—à —
Off whites	5 1/16 à 5⅛
Gray off white	—à —
Fancy yellow	—à —
Choice yellow	—à —
Prime yellow	4⅝ à 5
Off yellow	—à 4 11/16
Seconds	3 1/16 à 4 1/16
Refining Grades	—à —
MELASSE—OPEN KETTLE—Nominal.	
Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	Nominal
Fair	Nominal
Good common	Nominal
Common	Nominal
Inferior	Nominal
NOUVEAU SIROP	37 à 43
CENTRIFUGAL—Calme.	
Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	—à —
Fair	—à —
Good common	7 à —
Common	5½ à 6
Inferior	5¼ à 6

RIZ.
[A la Bourse.]

RIZ ÉCALÉ—Stable.

Head	3⅜ à 5¼
Good	3⅜ à 3⅝
Fair	3 à 3⅛
Ordinary	2⅝ à 2⅞
Common	2¼ à 2½
No 2	1½ à 1⅞

RIZ BRUT—Stable.
Cotes du riz brut: $2 00 à 2 75.
RIZ POLI—$14 00 à 15 00.
SON—$8 50 à 9 50.

FARINES.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patents $3 60 à 3 70; extra fancy $3 25 à 3 30; fancy $2 95 à —— le baril.
FARINE DE MAIS—$2 10 à 2 15
Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c. plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade:
CREAM MEAL—Choice $2 70 à ——.
GRITS—$2 85 à 2 90.
HOMINY—$3 00 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 25.
OAT MEAL—$5 25 à —— le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.

MAIS—On cote —— à 53 pour le blanc, —— à 53 pour le mêlé et —— à 54 pour le jaune.
AVOINE— No 2 de l'Ouest — à 35; No 1 —— à 36; Red Rust Proof Oats 32 à 33.
SON—— à 80c.
FOIN—Prime $14 00 à 15 50; Choice $16 00 à 16 50.
Les petits lots se vendent aux prix suivants, maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$18 50.
VIANDES SALÉES SECHES — Epaules —— à 8⅛; short rib sides 10¾ à 11; long clear sides 10¾ à 11; short clear sides 10¾ à 11.
BACON—Epaules —— à 9⅛; short rib sides 12¼ à 12⅜; long clear sides 12¼ à 12⅜; short clear sides 12¼ à 12⅜.
GRAISSE—En tierçons, refined, 7¾ à 7⅞; prime steam 10⅛ à 10¾.
JAMBON—12½ à 13
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:
CAFE RIO — Prime 21; good 20¾; fair 20⅛; ordinary 18⅛; common 10⅞c. la livre.
CAFE MEXICAIN — Prime 21; good 20½; fair 20⅛; low fair 19⅞.
BEURRE—Western Creamery—Extra à 31; extra firsts 28c.; firsts 24 à ——c.; Western Dairy — Extra 21 à —; extra firsts 19 à —; firsts 18 à . Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams 12½; twins, full cream, 12; Young America's, full cream, 12½; singles 12¼. Jobbing un peu plus élevé.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 95c.; City Crushed 85c.; Rock Salt ¾c. la livre; Pocket Salt 1½ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $11 00 per ton.
Farine de graine de coton au dépôt $21 00 à 21 50 per short ton, pour l'exportation $23 50 à 23 75 f. o. b. per long ton.
Oil cake—$23 00 à 23 25 pour l'exportation f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition) — Prime crude 32c.; refined loose per gallon 24 à 25c.; jobbing 50c.
TOILE D'EMBALLAGE - Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
Eastern — 2¼-pound à 6¼c. per yard, 2-pound 5½c, 1¾-pound 5c. Western —2¼-pound 6¼c. per yard, 2-pound 5½c, 1¾-pound 5c.
Twine—Jute 7¼ à 7½ la livre; Hemp 12½.
COTTON TIES—Arrow, 50 livres, 92½c.; steel arrow 45 livres 90c.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.

Pommes, par boîte de 1/3 de boisseau, 30 à 40c.; $2 00 à 4 50 par baril; sèches, par livre, choix à fancy, 5 à 6. Amandes, par livre, 17 à 18c. Bananes, par régime, $1 75 à 2 25. Noix du Brésil, par livre, 9c. Citrons, par livre, 15 à 17c. Cranberries, par baril, $10 00. Currents, 6 à 7c. Marrons, par livre, 8 à 9c. Coco, par 1000, $29 00 à 30 00; coco packed, 4 à 6c. pièce. Dates, par livre, 5 à 6c. Fraises 4 à 7c. Prunes $1 25 à 1 50, 8½ à 9c. Pêches $1 50 à 1 75 par boîte de 1/3 de boisseau. Raisins 50 cts par boîte de 8 livres. Melons d'eau $8 00 à 14 00. Figues, par livre, 12 à 13c. Filberts, par livre 12c. Raisins de l'Ouest, par 10-lb paniers, 35c. à $1. Limons, par boîte, $3 00 à 4 50. Oranges de la Louisiane par boîte $2 00 à 2 25. Oranges de la Floride $3 00 à 3 25 par boîte; Messine et Palerme, $3 00 à 4 00 par boîte. Pistaches, par livre, 5 à 6½c. Pacanes de la Louisiane 4 à 20c. Ananas, par douzaine, —— à ——. Pruneaux, par lb, 12 à 14c. Raisins, par boîte, Californie, $2 00 à 2 50. Noix, par lb, 13 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 50 à 3 00.
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 50 à 1 75.
YAMS—$2 00 à 2 25.
OIGNONS—$2 00 à 2 50.
CHOUX—Per crate $2 00 à 2 25.
AIL—Italien 45 à 75c.; de la Louisiane 25 à 65c. par macorne.
CHOUCROUTE—De la Louisiane $4 50 à 5 00; de St Louis $4 75 à 5 00.
HARICOTS—Choice Northern med. 3⅜ à 4c.; Northern red kidney choice 5½; white kidney 5; pois verts 3⅛.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'oeufs.
Grosses volailles de l'Ouest $3 25 à 3 50 la douzaine; poulets $1 50 à 1 75; canards $2 50 à 3 00; oies $3 50 à 4 00; dindes nominales.
Grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 75; poulets $1 50 à 3 00; canards $2 50 à 3 00; oies $3 50 à 4 00; dindes $3 00 à 3 25.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 14½ à 15; ceux de la Louisiane 15 à 15½.
SUIF—4¾c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c. la livre.
LAINE—Burry 7 à 8c. la livre; Louisiana clear, coupe de printemps 12c.; clear lake —c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 2¼c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c.; kips 14 à 30 livres 3c.; peaux de veau 30c. pièce; grab selection 2c.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted, wet salted 2c.; No 1 3c.; No 2 2c.; dry flint 3½; dry salted 2½c. la livre.
PELLETERIE—Otter 50c. à $1 00; castor 5 à 75c. pièce; racoons 5 à 40c.
PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; mouton 10 à 80c. pièce; chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c. la livre; grise 1½ à 3¼c.; noire 2¾ à 3¼c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 4c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 00 à 5 50 le baril; goudron de pin $4 50 à 5 00. Résine—A B C D $5c.; E $1 00; F $1 05; G $1 10; H $1 20; I $1 40 à ——; K $1 90. M $2 55; N $2 85; W G $3 15; W W $3 40. Essence de térébenthine 24¾. Jobbing 2c. de plus le gallon.
TONNELLERIE — Barils de mélasse à $1 20; demi-barils de mélasse 75c.; kegs 65c.; boucauts de sucre —— barils de sucre 27 à 39c.; barils de riz 37 à 39c. Cypress bbls staves $14 50 à 15 00 par 1000; bbls poles $17 00 par 1000; hhd poles —— par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 33 à 35c le baril; famille 50c. le baril, $5 00 le boucaut; anthracite $9 00 à 9 50 le ton; bateaux 40c.; steamers $3 60 à 3 80 la tonne.
ALABAMA—Par baril Corona 45c.; Corona nut coal 35c.; splint coal 50c.; nut splint coal 40c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	$....à	2 55
Brandies, du pays, le gallon	1 50 à	3 50
Pêche, vieux, le gallon	2 25 à	3 50
Pomme, le gallon	2 25 à	3 50
Cognac importé, 1882, le gallon	....à	5 25
1878	....à	6 00
1875	....à	6 25
1870	....à	7 00
1865	....à	7 50
1860	....à	8 50
1848	....à	12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac, 1882	....à	6 00
1870	....à	7 50
1864	....à	9 50
1848	....à	10 75
L. P. Claverie & Co. Cognac 1880	....à	5 50
1873	....à	6 50
1868	....à	7 50
1850	....à	14 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	....à	1 30
Onest	1 16 à	1 18
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 50 à	5 50
Irlande, importé	4 50 à	5 50
Duffy's malt whisky, par gallon	....à	3 00
Duffy's malt whisky, par caisse	....à	8 50
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 50
Hollande, par gallon	3 25 à	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 60 à	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50 à	10 00
David McArthur & Co's Old Tom Gin, par caisse	9 50 à	10 00
David McArthur & Co's Old Tom Gin, par gallon	3 55 à	3 75
Holland, par caisse	8 50 à	9 00
Vins Rouges—Claret ordinaire la caisse	2 75 à	3 50
Importé Médoc, la caisse	....à	5 00
St-Julien, la caisse	....à	6 50
Vertheuil Médoc, la caisse	....à	8 00
Margaux, la caisse	....à	8 50
Château Dillon, la caisse	....à	9 50
Château Duplessy, la caisse	....à	10 00
Pontet Canet, la caisse	....à	10 00
Larose, la caisse	....à	14 00
Léoville, la caisse	....à	14 00
Château Haut Brion, la caisse	....à	24 00
Château Lafitte, la caisse	....à	28 00
California Claret, le gallon	25 à	75
California Zinfandel, le gallon	45 à	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50 à	60 00
Clarets de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Richebon, la barrique	....à	95 00
Blanquefort, la barrique	....à	100 00
St-Clément, 1887, la barrique	....à	125 00
Château Dillon, la barrique	....à	125 00
Château Dillon, J. Prom & Co., la barrique	65 00 à	75 00
Château de Portels, J. Prom & Co., la barrique	90 00 à	110 00
Vins Blancs — Californie, le gallon	48 à	90
Ordinaire, la caisse	2 75 à	3 50
Importé Graves, la caisse	....à	6 00
Importé Sauternes, la caisse	....à	8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse	....à	9 00
Imp. Chât. Carbonnieu, la caisse	....à	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	....à	11 50
Imp. Chât. Sudenveant, la caisse	....à	15 25
Imp. Château Reusseo, la caisse	....à	16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse	....à	19 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Importé de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Importé fin, la barrique	100 00 à	200 00
Pints $1 de plus par caisse.		
Ordinaire, la caisse	3 25 à	3 50
Madère, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Madère, gennine line, le gallon	3 50 à	5 00
Muscat, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	20 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine	....à	30 50
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay	....à	27 50
Extra Dry	....à	31 50
Delbeck & Co.'s extra dry arts	....à	29 50
Delbeck & Co.'s Delmonico qts	....à	28 00
D. B. Pol & Co.'s, quarts	....à	25 00
Perrier-Jouet — Reserve Royal, quarts	....à	32 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	....à	32 50
Moet & Chandon, white seal, qts	....à	29 00
Bouche, extra Sec, quarts	....à	30 50
Bouche, Sec, quarts	....à	30 50
Bouche Riche, quarts	....à	30 50
Pomery Sec	....à	33 00
Veuve Clicquot	....à	32 75
Louis Roederer, quarts	....à	31 00
Pints $2 de plus par caisse.		
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, quarts	29 50 à	....
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, pints	31 50 à	....
Ale et Porter—		
Bass Bros, la douzaine	....à	1 75
Burke, E. J., la douzaine	....à	1 75

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par dous	$6 75 à	7 00
Crescent, par dous	5 75 à	6 25
Diamond axle grease, en boîtes, par gr	5 00 à	5 50
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun	5 50 à	18 00
Trace chains, la paire	25 à	75
Ox chains, ⅜, 5-16 et ⅜, par livre	5½ à	7
Hoes A. B. & Co., H. B. No 2-0 à 5, par dous	2 25 à	5 00
A. B. & Co., A. B. No 2-0 à 3, par dous	2 50 à	6 00
Lyndon B.C. No 4-0 à 3, par dous	3 65 à	6 00
Baldwin set 4-0 1, par dous	3 00 à	5 00
West La Dow cultivator, W-lay by discs, chacun		65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac.		4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun		6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, cha.		1 25
Brent La Dow cultivator, chacun		40 00
Universal cultivator, chacun		24 00
Columbia cultivator, chacun		30 00
Brown riding cultivator, chacun		30 00
Brown walking cultivator, chacun		25 00
Monroe rotary harrows, Nos 1 à 3.	17 50 à	25 00
Geddes' hinge harrows, 14 à 30-tooth	7 50 à	15 00
Pennington side harrows, chacun		3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun		2 75
Expanding harrows, 11-tooth, chac.		3 75
Deere's stalk cutter, No 1		30 00
Deere's stalk cutter, No 2		37 25
La Dow disc harrows		28 00
Deere disc harrows, No 1		30 00
Deere disc harrows, No 4		39 00
Hollow ware, skillets and lids		2¾
Anvils	10 à	12
Bar iron, basis, por cwt		1 85
Steel nails, 50 à 60 basis, keg		1 55
Wire nails, 50 à 60 basis, keg		2 00
I cut keen plows, pony x pts., list $5 75, less 35 per cent		
I cut keen plows, A-O x pts., list $6 75, less 35 per cent		
I cut keen plows, B-O x pts., list $7 50, less 35 per cent		
I cut keen plows, C-O x pts., list $10 40, less 35 per cent		
I cut keen plows D-O x pts., list $11 40, less 35 per cent		
John Deere Plows—		
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun		2 75
A. B. & Co. steel plows, A-O x pts, chacun		3 25
A. B. & Co. steel plows, B-O x pts, chacun		4 00
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts chacun		8 00
A. B. & Co. cast plows, ½-8-K pony x pts, chacun		1 65
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Blue Board series, steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.		
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.		
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller, net	10 50 à	....
Roller, for same, net	1 00 à	....
Georgia stocks, single		75
Georgia stocks double		1 75
Farmers' pet double stocks		1 75
Rope, sisal, ½-inch and over, base.		8
Rope, manila, ½-inch and over, base.		9
Rope, cotton, 5-16 and ⅜-inch, base.		11
Spades—Ames', A. B. & Co., ores cent	5 50 à	10 80
Shovels—Ames', A. B. & Co., ores cent	5 50 à	10 00
Barb wire, galvanized, per cwt	....à	3 00
Drop shot, tower, per bag		1 50
Buck shot, per bag		1 75
Dupont powder, small lots		3 50
Cane knives, par douz		5 50
Wheel barrows, par dour	12 50 à	21 00
Best coal barrows, chacun	5 50 à	6 00
Allen's c. s. meal distributor	60 00 à	....
Clarke's c. s. meal distributor	65 00 à	....
Black Oak Stoves, less 50 per cent off list.		
Garland stoves, less 50 per cent off list.		
Pennant stoves, less 50 per cent off list.		
Challenge ice chests and Challenge refrigerators less 35 per cent off list.		

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—		
Timber No 1, 10c per linear foo.	10 à	15
Scantling No 1	12 00 à	....
No 2	10 00 à	....
1x12 boards, clear	14 00 à	....
1x12 log through	12 00 à	....
1x12 merchantable	10 00 à	....
1x12	8 00 à	....
Weather boards, stock, 1¼x6 and 7	15 00 à	....
Ceiling, stock, 1in	7 00 à	....
Yellow pine, dressed—		
Flooring, 1¼x3¾, clear	25 00 à	....
1¼x3¾ and 5¼, clear face	18 00 à	....
Weather boards, No 1	13 00 à	14 00
Ceiling clear face	15 00 à	16 00
Cypress—		
Rough boards, choice and prime	20 00 à	22 50
Merchantable	15 00 à	16 00
Box	11 00 à	12 00
Mohogany timber, per ton	50 00 à	65 00
S. cedar timber, per ton	50 00 à	75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.		
Oak lumber, per 1000	27 50 à	30 00
Shingles—16, 18 and 20 inch. sawed and split	1 50 à	2 50
Laths, per 1000	1 75 à	2 50
Alabama lime	90 à	1 00
Cement, domestic	1 50 à	1 75
Cement, imported	2 40 à	3 00
Slate	5 00 à	7 50
Brick, Lake and I. C. R. R.	9 50 à	10 00
Brick, paving	11 00 à	12 00
Brick, ordinary	7 50 à	8 00
Sand	20 à	25
Shells, small		35
Plaster, calcined	1 85 à	....
Fire brick, American, per 1000	25 00 à	....
Fire brick, English, per 1000	27 50 à	....
Shells, large	1 25 à	1 50
Fire clay, per barrel	1 65 à	....
Lake fire clay	15 à	20
Sewer pipe, per foot	15 à	20
Chimney flue linings, per foot	15 à	20

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Grass, par livre, gross	2¼ à	3¼
Common to fair	2 à	2½
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	2¼ à	2
Vaches communes et vieilles, par tête	$8 00 à	10 00
Veaux—1re qualité, par tête	9 00 à	11 00
2me qualité	5 00 à	7 00
Veaux de choix	6 00 à	9 00
Communs	3 00 à	5 00
Porc—Good fat Western, par livre gross	6½ à	7
Fair Ouachita	4 à	5
Moutons—Choice, par tête	2 00 à	3 00
Fair, par tête	1 00 à	2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00 à	40 00
2me qualité par tête	12 50 à	15 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 20 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 150
Chevaux de selle et de voiture	225 à 400
Mulets pour habitations sucrières	160 à 180
Mulets, qualité moyenne	140 à 160
Mulets pour coton	100 à 120
Mulets communs	40 à 75
Bons mulets de ville	225 à 250

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir:

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS. Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze

H. MESSONNIER, Député-Greffier

PAR'OIDIUM
(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
11avril- 3m

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Bergne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane. Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prenne effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

[SCEAU] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ces suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation de la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, des velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et seront remplies les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc.

16avril—2f

QUEEN & CRESCENT ROUTE
CINCINNATI — BIRMINGHAM

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'a établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

FEUILLETON.

No 43 Commencé le 9 août.

Mortel Amour!

GRAND ROMAN INÉDIT

—PAR—

CHARLES MÉROUVEL.

DEUXIÈME PARTIE.

LA BELLE FLEURISTE.

XIII

L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS.

(Suite.)

Epouvantée des révélations de son frère, entendant tout craquer autour d'elle dans cette famille que rien ne pouvait corriger, pas même les cruelles leçons de la ruine, elle s'était imposée à elle-même les résolutions les plus sages.

Elle se jurait de renoncer à la vie d'effervescence, de fièvre et d'agitation dans laquelle elle s'était lancée si follement et dont elle comprenait le vide et le néant.

Elle se disait que la vérité et la raison étaient à la rue Bergère, dans le vieil hôtel des Chambay, plein d'activité, probe et laborieux, et elle y était allée, à diverses reprises, passer quelques heures pour y retrouver son mari et lui plaire en flattant délicatement ce brave et loyal serviteur de la famille qui s'appelait Chavignat.

C'était courir au devant d'un désappointement cruel.

Chavignat avait changé brusquement d'allures et d'attitude à son égard.

Sans doute, il s'était maintenu dans les termes d'une stricte politesse: il l'accueillait en femme à laquelle il devait toutes sortes de condescendances, mais non sans laisser percer dans ses paroles une sorte de méfiance soupçonneuse et d'hostilité prête à éclater comme de la dynamite au premier choc.

Andrée avait trop de pénétration pour ne pas s'apercevoir de ce changement si brusque.

La cause nous en est connue.

Le rapport de son compatriote, Claude Pichard, de la sincérité duquel il ne pouvait douter, avait produit chez Chavignat une sourde colère.

Ainsi c'était lui qui avait eu raison. Ses prévisions ne l'avaient pas trompé.

En adressant à son ami, Bernard Chambay qui lui annonçait son mariage, ce court télégramme si net dans sa concision: Tant pis! il ne savait pas dire si vrai.

Non seulement cette femme que Chambay avait épousée en lui prouvant son attachement par tant de sacrifices, lui rendait la vie pénible; non seulement elle dissipait des sommes folles; non seulement elle ne l'aimait pas, mais elle le trompait odieusement et le rendait ridicule!

Chavignat ne pouvait pas tirer d'autre conséquence de la visite d'Andrée au boulevard Haussmann.

Pour lui, Mme Chambay allait chez son cousin, Olivier de Rambert.

Et ce cousin avait été son ami et devait l'être encore!

Le vieux sang de l'Auvergnat de Picherande bouillonnait à cette pensée.

L'honneur tout entier de la maison Bernard Chambay et Cie lui semblait atteint, compromis, flétri, souillé.

Comme ce Rambert devait rire de ces travailleurs occupés à gagner l'or qu'il jetait si dédaigneusement dans les cagnottes des Cercles et dans la poche des bookmakers!

Comme il devait railler leur simplicité!

Etaient-ils assez aveugle ces parvenus de la pioche et du tombereau!

Croire qu'on leur abandonnait sans réserves une fille de la haute parce qu'ils avaient le sac!......

En étaient-ils moins des paysans, des rustres, des gens de rien!

Des tâcherons!

Le mot du jeune M. Roger de Meilhan était revenu aux oreilles de Chavignat et elles lui en tintaient encore!

Ah! s'il avait tenu ce jeune gentilhomme par les oreilles, comme il l'aurait secoué!

Certes, il se gardait de laisser percer ses rancunes devant Mme Chambay, mais, quand on a le sang violent et la rancune tenace, certains mots échappent, des allusions piquent, des boutades engagent l'escarmouche en attendant la bataille.

A ses dernières visites à la rue Bergère, Andrée avait entendu des phrases qui l'inquiétaient.

Chavignat avait une façon de demander des nouvelles des deux gentilshommes du sport, des chevaliers du turf, des beaux messieurs du baccara, qui en disaient long sur l'état de ses nerfs.

Andrée n'avait rien compris, si ce n'est qu'un nouveau danger la menaçait du côté de Chavignat, et elle s'était repliée sur elle-même en se demandant si elle ne devrait pas tout confier à son mari, recourir à ce protecteur qu'elle avait toujours trouvé si faible, si indulgent pour elle.

En se jetant dans ses bras comme dans un refuge, n'aurait-elle pas recouvré la tranquillité dont elle était assoiffée au milieu de tant d'embarras?

Et puis elle avait reculé.

Maintenant un point l'effrayait plus que tout le reste.

Bernard Chambay lui-même était changé.

Depuis la scène du bal, depuis qu'il avait entendu la demi-confession qu'Andrée lui avait faite, sans lui tenir rigueur, en la traitant au contraire avec la même indulgence tendre et prévenante, il était devenu plus réservé, plus triste.

Il parlait peu et s'enfermait chez lui après avoir passé quelques instants près de son fils, qu'il adorait.

Andrée épiait vainement l'instant propice pour une confidence.

L'heure ne s'était pas présentée.

Bientôt il devint évident pour elle que son mari l'évitait et elle en arriva à se demander s'il n'avait pas des doutes.

Et c'était vrai.

Bernard Chambay avait perdu sa foi en elle et c'était une poignante douleur pour lui.

Il avait surpris dans les yeux du comte de Rambert une flamme qui l'avait fait bondir; il l'avait vu s'exprimer avec une chaleur compromettante et, sans croire à une faute, il avait été froissé dans l'âme et son antipathie naturelle pour le comte s'en était accrue.

Les acerbes railleries de Chavignat avaient fait le reste.

L'emploi des soixante mille francs le tourmentait aussi.

Trop généreux pour en demander compte à Andrée, il aurait voulu qu'elle le donnât d'elle-même et elle s'obstinait dans son silence.

Pouvait-elle d'ailleurs le rompre sans accuser son frère?

Elle en serait morte de honte. L'acte qu'il avait commis était si infamant qu'elle osait à peine y songer.

La situation était donc tendue.

L'hôtel de l'avenue Ruysdaël si confortable, si somptueux, si riant, ressemblait à un paysage d'été sur lequel un froid sibérien se serait abattu subitement.

Les jours cependant se succédaient rapidement.

C'était un dimanche.

Bernard Chambay avait prétexté des études urgentes pour une affaire capitale et passait la journée à la rue Bergère.

Il ne devait rentrer que pour le dîner.

Quatre heures venaient de sonner.

Andrée était seule depuis un instant.

Elle se tenait dans le grand hall, un admirable salon aux boiseries Louis XVI, aux panneaux de soie de Lyon copiés sur ceux des petits appartements de Versailles, avec un plafond de Chaplin, le peintre des grâces modernes, et des meubles d'un style tout à fait artistique.

C'était le cadre qui convenait à sa beauté de reine.

Sa mère, madame de Meilhan, venait de la quitter, après avoir passé une heure avec elle.

La pauvre femme continuait le rôle de conciliatrice et d'ange du foyer qu'elle avait joué toute sa vie.

Pour la première fois peut-être, elle avait trouvé sa fille dans des dispositions d'esprit conformes aux siennes.

Andrée, sans la mettre au courant des folies de son frère, l'avait adjurée de l'arrêter sur la pente où il était lancé.

Elle avait promis à sa mère de l'aider dans son œuvre de relèvement.

La marquise était partie enchantée, ne reconnaissant plus sa fille, se demandant quel miracle l'avait métamorphosée, et s'applaudissant de cette conversion inattendue.

Andrée, assise près d'une fenêtre donnant sur l'avenue Ruysdaël, laissait errer ses regards à l'aventure, songeant à ses embarras et formant ce vœu que tant d'autres ont exprimé si souvent, d'être plus vieille de six mois pour toucher à la fin de ses ennuis.

Elle songeait aussi à son mari qu'elle aurait voulu voir, car elle se sentait la force de tout lui confesser, en se déchargeant le cœur du fardeau dont il était écrasé.

Qu'aurait-il fallu en effet pour lui donner ce courage? Peu de chose, un sourire, un regard affectueux, une bonne parole, une caresse comme Bernard Chambay dans son amour en avait eu tant de fois. Ce ne fut pas lui qui arriva.

La vie est pleine de ces fatalités.

A quatre heures dix, un fiacre s'arrêta à la grille de l'hôtel. De sa fenêtre, Andrée examina avec curiosité la visite qui lui venait.

Une dame d'une quarantaine d'années, un peu forte, descendit du fiacre et sonna à la grille qui s'ouvrit aussitôt.

Dans l'intervalle, si court qu'il eût été, Andrée avait eu le temps d'étudier le visage de cette inconnue.

Il était agréable encore. La dame avait dû être fort belle et, n'eût été son embonpoint envahisseur et ses rides légères, elle pouvait passer pour une beauté à son entier épanouissement. Que venait-elle faire?

La tenue était celle d'une femme du monde sévère et digne. Andrée éprouvait cependant un certain malaise à son aspect.

Les yeux étaient méchants, bilieux, le front plissé, les lèvres serrées.

Ce fut Suzanne qui apporta la carte de cette étrange visiteuse : "Madame de Brémont." Et dans un coin : "Avenue Hoche."

Qui était-ce? Le nom était inconnu de la jeune femme, et l'adresse de même.

—Elle veut?.... demanda Andrée.

—Voir madame.

—Elle n'a pas dit pourquoi?

—Du tout.

—Faites entrer.

C'était en effet Raymonde, mais Raymonde grave, presque solennelle, avec une pointe d'ironie dans le regard.

Le tout caché sous un sourire de convention, le sourire des quêteuses qui tendent la bourse aux fidèles et réclament l'aumone avec une certaine insistance.

—Ma visite peut vous étonner, madame, commença Raymonde, mais vous ne tarderez pas à en connaître le but. Si elle a quelque intérêt pour moi, elle en a un énorme pour vous....

Andrée montra du doigt un siège à madame de Brémont, et sans dire un mot, lui fit signe qu'elle attendait la suite.

—Vous avez écrit autrefois quelques lettres, poursuivit l'ancienne chanteuse en fixant le visage de la jeune femme qui devint pourpre; c'est de cette correspondance que je viens vous entretenir.

C'était tout droit au cœur de l'affaire, pourtant Andrée n'éprouva qu'une frayeur passagère.

A quelles lettres pouvaient faire allusion cette inconnue?

A la réflexion, il était impossible qu'il fût question de celles qu'elle avait adressées jadis à Rambert.

C'eût été trop infâme et le comte, si déchu qu'il fût, si acculé aux nécessités impérieuses de l'existence, était incapable de recourir à de telles spéculations.

Andrée essaya de sourire.

—J'ai écrit beaucoup dans ma vie, dit-elle, et je ne sais en vérité de quoi vous voulez parler!

—De lettres que vous rachèteriez au prix d'une partie de votre sang, répliqua Raymonde.

C'était clair.

La jeune femme comprit et se redressa.

—Celles-là, dit-elle, vous ne pourriez les avoir en votre possession.

—Et si je vous prouve le contraire?

—Alors ce serait une étrange lâcheté de la part de celui qui vous les aurait livrées.

—Supposez qu'on ne me les ait pas livrées et que je m'en sois emparée!

Andrée avait le cœur effroyablement serré.

Est-ce qu'à tous ses ennuis, aux embarras dans lesquels elle se débattait, son passé allait se joindre pour l'accabler!

—Madame, dit-elle d'une voix qu'elle s'efforçait en vain de rendre calme, allez au but, je vous prie, et ne vous faites pas un jeu de prolonger une anxiété que je ne nierai pas.... Expliquez moi vos intentions et si j'ai encouru votre inimitié, dites-moi tranquillement à quelle occasion.... Je ne crois pas vous avoir rencontrée.

—On peut se nuire sans se connaître... Je m'appelle Raymonde de Brémont, mais ce n'est là qu'un nom de guerre. Mon vrai nom est Raymonde Collinet... Ma mère était une misérable figurante de petits théâtres..... J'ai été chanteuse de cafés-concerts.... il y a longtemps... J'ai joui d'une certaine réputation. La fortune m'est venue avec les années... par hasard, comme elle nous vient, à nous autres, qui n'avons ni ressources, ni famille, ni amis...... A l'âge où une femme n'est déjà plus jeune, j'ai rencontré l'homme que je ne cherchais pas.... et qui m'a dit s'être épris de ce qui me restait de beauté.... Cet homme s'appelle le comte Olivier de Rambert.... Je suis sottement devenue son amie. Il y a de cela sept ans environ. C'est un long bail à l'époque où nous sommes, mais il s'explique par ce fait que le comte de Rambert avait besoin d'argent et qu'il en trouvait chez moi. Moi je l'aimais avec passion. Je ne crains pas de vous le dire, je ne l'ai jamais trompé. Lui, il n'a fait que me mentir depuis que je l'ai connu. Dès la première année de notre connaissance, il vous jurait une adoration sans bornes et vous l'écoutiez avec une imprudente complaisance.... Ne niez pas.... Je sais tout.... Plus tard, vous vous êtes mariée.... sans qu'il cessât de vous aimer et il y a quelques jours à peine, il osait vous répéter à vous qui ne devriez pas l'écouter, ce qu'il vous disait alors...... Ne niez pas.... je le sais encore.... Vous le repoussez.... Vous n'en êtes pas moins la rivale qui me vole un amour que j'ai payé assez cher...... Donc je vous hais tous deux, vous pour l'avoir encouragé par vos faiblesses, lui pour sa trahison, et aussi vrai que je ne suis qu'une malheureuse sortie de la fange de Paris, je me vengerai de l'un et de l'autre, comme je pourrai....

—Plus bas!..... dit Andrée épouvantée.

—Qu'ai-je à craindre?.... Mon parti est pris......

—Que ferez vous?

—Vos lettres si ardentes, si passionnées, sans date, attestant l'amour et la faute, sont en ma possession...... Oui, je les ai volées...... mais j'avais bien le droit de fouiller les tiroirs de mon ami pour m'assurer de ses perfidies. Ces lettres sont à moi et j'en userai.

—Comment!

—Je les remettrai à votre mari une à une, il vous aime....... Il croit à votre amour. Pour vous obtenir, il a consenti à des sacrifices énormes.... Il les regrettera en apprenant ce qu'est cette belle Andrée de Meilhan.

—Eh bien! dit Andrée abattue, consternée, je l'avoue.... C'est vrai.... J'ai été lâche, insensée.... mais est-ce à vous de me le reprocher?.... Je ne vous connaissais pas.... Je ne voulais donc pas vous nuire....

—Eh! que m'importe votre volonté, si le mal est fait! Le comte, en m'accablant de ses protestations, ne songeait qu'à vous, ne parlait que de vous, n'avait des yeux et des éloges que pour vous.... il m'éprisait tout ce qui n'avait pas votre esprit, votre distinction, votre grâce, votre beauté, votre jeunesse.... Vous étiez ma rivale et ma rivale heureuse.... je vous déteste.

Raymonde s'exprimait d'une voix assurée, froidement, sans éclats.

—Soit, dit Andrée; vous ne venez pas ici pour me l'apprendre, mais pour me poser vos conditions......Dites-les.... Que voulez-vous?

Un venimeux sourire passa sur les lèvres de Raymonde.

—Vous êtes riche, dit-elle; vous vous appelez madame Chambay; vous êtes la femme d'un homme important et considéré. Grâce à vos relations, vous pouvez beaucoup pour les autres..... Il est même un secret que je peux vous révéler.... Vous avez offert à M. de Rambert de l'aider à sortir d'embarras, de le marier, de lui trouver une héritière......

—Comment le savez-vous?

—C'est bien simple.... J'étais chez lui, seule.... j'ai vu une lettre sur son bureau. Il ne m'était pas difficile de reconnaître votre écriture.... J'ai ouvert cette lettre et je l'ai lue; puis je l'ai refermée et remise à sa place. Pour ces sortes d'opérations il y a des procédés connus..... N'accusez personne que moi......

—Ainsi donc, aucun scrupule ne vous arrête? murmura Andrée.

—Vous voulez rire!....Des scrupules! Est-ce que j'ai été élevée sur les genoux des marquises, moi! Est-ce qu'on m'a rien appris des belles façons et des délicatesses du sentiment? Des scrupules, en aviez-vous jadis vous-même lorsque dans ce château de Tavernay, près de votre mère, au milieu d'une foule d'invités......

—Assez!

—Et plus tard, quand à l'insu de vos parents, vous adressiez à un homme, mon ami, ces billets enflammés....

—Assez, vous dis-je, s'écria la jeune femme, les nerfs crispés, à bout de patience.... Si vous voulez me vendre ces malheureuses lettres, car ce doit être le but de votre démarche, votre prix?.... Dites le.... Je verrai si je peux l'accepter.

Raymonde se leva.

—Ce n'est pas l'argent qui me tente, dit-elle.... J'en aurais toujours plus qu'il ne m'en faut, et si tristes qu'ils soient, mes derniers jours vaudront mieux que les premiers, mais je veux vous perdre, comme lui, comme votre cousin de Rambert, par cet argent maudit avec lequel les gens de votre monde écrasent, souillent et insultent ceux du mien.

A continuer.